



Observation du Collectif Vivre sans BIP sur le Contrat de Développement Territorial de Val de France/ Gonesse/ Bonneuil en France

Le Collectif Vivre sans BIP

Le Collectif Vivre sans BIP est un collectif d'organisations demandant l'arrêt du projet de voie urbaine rapide dénommée BIP ou avenue du Parisis au profit du développement de moyens de transport respectueux de l'environnement.

Le Collectif Vivre sans BIP est constitué des organisations :

A l'Écoute de la Nature, Association de Défense de la Côte de Deuil, Association des Fanaudes, Association des Jardiniers de la Côte de Deuil, Bouge la Ville ! Deuil la Barre, Bouge la Ville ! Groslay, Décidé-e-s – Montmagny, Emergence – Garges-lès-Gonesse, GAM – MCY, Les Amis de la Terre – Val d'Oise, Mieux se Déplacer à Bicyclette – Vallée de Montmorency, Oxygène de Soisy, Sarcelles Environnement, SOS Vallée de Montmorency, Val d'Oise Environnement.

avec le soutien des organisations :

Ile de France Environnement, Association des Hauts de Soisy.

Le CDT

Le Collectif relève que Le CDT Gonesse Val de France repose principalement sur trois projets :

- Le « Dôme de Sarcelles » à Sarcelles,
- Le projet Europa City,
- L'Avenue du Parisis,

les informations fournies sur les autres projets étant en général très parcellaires.

Quel utilité pour l'avenue du Parisis ?

L'avenue du Parisis est censée (p32 du CDT) :

- « Relier le pôle du Forum/Arena de Sarcelles à celui du triangle de Gonesse, limitrophe du Bourget et desservir la future usine Eurocopter, via le raccordement de l'avenue du Parisis/RD170 à la RD84.
- Réorganiser le développement urbain du territoire autour d'un axe de haute qualité en termes d'architecture et d'intégration paysagère ayant vocation à accueillir un TCSP et des circulations douces.
- Fédérer sur toute sa longueur des lieux d'implantation pour l'activité économique. »

Le Collectif s'interroge sur la finalité du projet de l'avenue du Parisis telle qu'elle est présentée ci-dessus :

Relier le pôle du Forum/Arena de Sarcelles à celui du triangle de Gonesse : quel trafic entre des projets de nature totalement différente peut justifier la création d'une 2X2 voies routières ? Les aménagements du Triangle de Gonesse dont Europa City, situés à proximité de l'A1 seront facilement accessibles via la portion de BIP existante (RD170) mais également par la ligne de métro automatique ou la liaison RERB – RERD et n'auront nul besoin de la construction de l'avenue du Parisis pour leur réalisation.

Desservir la future usine Eurocopter, via le raccordement de l'avenue du Parisis/RD170 à la RD84 : la future usine Eurocopter située à Dugny est excentrée par rapport à l'avenue du Parisis et n'est en rien conditionnée par sa réalisation.

Fédérer sur toute sa longueur des lieux d'implantation pour l'activité économique : il s'agit principalement de la requalification de la Zone de la Muette sur laquelle le CDT ne livre malheureusement guère de détail. Il est donc impossible de mesurer le poids économique de cette zone qui existe déjà, ni l'intérêt de l'avenue du Parisis dans son développement.

Ainsi, le Collectif observe que l'avenue du Parisis entre la RD301 et la RD84 (**coût : 215 M€** p 107) trouve sa principale justification dans la réalisation du Dôme de Sarcelles comme il est rappelé p 149 du CDT : « Le projet d'ARENA ne pourra être construit sans la réalisation de l'Avenue du Parisis ».

Le Collectif s'interroge sur la pertinence de retenir au titre du CDT une infrastructure d'un tel montant pour faciliter l'avènement d'un site :

- dont la réalisation est hypothétique du fait de la concurrence du projet du Colisée à Tremblay
- dont l'intérêt en termes de création d'emplois est très limité : le chiffre de cent emplois permanents (p 48) paraît déjà très largement surévalué au vu des salles de ce type déjà en activité.

Circulation et pollution atmosphérique

Le Collectif se félicite de l'objectif du CDT d'une part modal du transport routier individuel limité à 50% mais se demande bien comment cet objectif est atteignable.

Contre toute logique, la réalisation l'avenue du Parisis devrait, selon les documents du CDT, y contribuer. Ainsi est-il écrit p 74 du CDT : « L'Avenue du Parisis reliant le territoire d'est en ouest et fédérant les pôles du territoire, favorisera le report modal grâce à son évolution en boulevard urbain : elle accueillera en effet sur son tronçon traversant le triangle un bus en site propre qui desservira le pôle gare et des pistes cyclables. »

De même l'Evaluation environnementale (p31) soutient que l'avenue du Parisis contribuera à réduire les émissions de polluants :

« Par ailleurs, l'offre de nouvelles dessertes routières et déviations (Avenue du Parisis, liaison entre la Francilienne et l'Avenue du Parisis) permettra de limiter les distances parcourues en proposant des trajets directs et ainsi de réduire les émissions de polluants atmosphériques liés à la circulation routière. »

Le Collectif regrette que ces affirmations totalement illogiques ne soient étayées d'aucune étude de la circulation et de la qualité de l'air établissant une comparaison entre une situation sans mise en place du CDT et une situation avec mise en place du CDT. Elles auraient notamment pu mesurer l'impact de l'avenue du Parisis puisque celle-ci est comptabilisée d'après le tableau p 5 de l'Evaluation Environnementale comme un projet dont la réalisation relève directement du CDT.

Il faut donc se reporter à l'Etude relative à la qualité de l'air produite lors de la concertation sur le projet qui s'est déroulée en 2012-2013 (p43/171) pour confirmer que la création de l'avenue du Parisis engendrera une circulation supplémentaire et donc une pollution supplémentaire :

« Globalement, le projet augmente les émissions polluantes. Cette augmentation atteint 16% pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), 14% pour le zinc et est supérieure à 13% pour les oxydes d'azote (NOx), le dioxyde de soufre (SO2), le dioxyde de carbone (CO2) et le cuivre. »

Préservation des espaces agricoles et naturels

Par son tracé l'avenue du Parisis impactera de façon majeure la vallée du Petit Rosne et la Ferme Lemoine qu'elle abrite.

Il est dès lors très surprenant que la fiche d'action « Ferme Lemoine » (p 135) pour laquelle les objectifs du CDT sont :

- Préserver les espaces non urbanisés
- Maintenir une activité performante et innovante

ne mentionne à aucun moment l'impact de l'avenue du Parisis.

Le Collectif note cependant avec satisfaction que l'EE pointe les risques que fait peser l'infrastructure sur la qualité des eaux du petit Rosne et les risques accrus d'inondabilité du secteur.

Compatibilité avec le SDRIF

Les fiches de projet 10 (p107) et 11 (p108) relatives à l'avenue du Parisis font état d'une partie routière de **2X2 voies**. Ceci est en contradiction avec le SDRIF. En effet, le fascicule N°2 « Défis, projet spatial régional, objectifs » (p179) indique que *« La nouvelle branche du RER D et le bus à haut niveau de service (BHNS) entre les RER B et D contribueront à désenclaver l'est du Val-d'Oise. Les TCSP le Bourget-Villepinte, l'Avenue du Parisis, Aulnay Tremblay, Cergy-Pontoise-Roissy et Marne la-Vallée-Roissy amélioreront l'accessibilité. Toutefois, en conformité avec les préconisations du dispositif de partage multimodal de la voirie appliqué aux avenues métropolitaines, la capacité dédiée à la voiture devra se limiter à deux fois une voie de circulation sur l'ensemble du tracé. »*

Le Collectif relève donc une incompatibilité du CDT avec le SDRIF sur ce point.

Conclusion

Le Collectif Vivre sans BIP constate que le projet de l'avenue du Parisis porté par le CDT ne répond pas aux enjeux de territoire identifiés dans l'Evaluation Environnementale (p 7 à 9) à savoir :

- Limiter la consommation d'espaces naturels
- Limiter la consommation d'espaces agricoles
- Améliorer la maîtrise des consommations d'énergie
- Réduire les émissions de GES
- Restaurer la qualité des sols et préserver la qualité des eaux souterraines
- Améliorer la qualité des cours d'eau
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire l'exposition de la population aux nuisances sonores.

Il note par ailleurs qu'il présente un intérêt économique limité pour un coût très élevé.

Pour toutes ces raisons, le Collectif émet un avis défavorable sur le projet de CDT Val de France/Gonesse/Bonneuil en France.

Pour le Collectif Vivre sans BIP,

Vincent Gayraud

Président des Amis de la Terre Val d'Oise



*Collectif Vivre sans BIP constitué des organisations : A l'Ecoute de la Nature, Association de Défense de la Côte de Deuil, Association des Fanaudes, Association des Jardiniers de la Côte de Deuil, Bouge la Ville ! Deuil la Barre, Bouge la Ville ! Groslay, Décidé-e-s - Montmagny, Emergence - Garges-lès-Gonesse, GAM – MCY, Les Amis de la Terre – Val d'Oise, Mieux se Déplacer à Bicyclette – Vallée de Montmorency, Oxygène de Soisy, Sarcelles Environnement, SOS Vallée de Montmorency, Val d'Oise Environnement avec le soutien des organisations : Ile de France Environnement, Association des Hauts de Soisy
site : <http://vivresansbip.fr> blog : <http://vivresansbip.canalblog.com/>*